

LE SYMPOSIUM S'IMPOSE !**SYMPOSIUM SUR L'ÉGALITÉ
LINGUISTIQUE**

Vers l'adoption d'un code des droits linguistiques au Nouveau-Brunswick — Le *Symposium sur l'égalité linguistique* a eu lieu les 16 et 17 mars dernier, à Moncton, à l'hôtel Delta Beauséjour et, à en juger par les commentaires de nombreux participants, l'activité fut réussie ! Vous vous rappellerez que l'AJEFNB avait décidé de tenir ce symposium afin de sensibiliser la population acadienne au besoin d'un code des droits linguistiques au Nouveau-Brunswick. Les participants provenaient d'une grande variété de secteurs, tels que les secteurs hospitalier, municipal, public, privé, syndical et juridique.

Le Symposium a débuté le vendredi soir avec un panel composé de Michel DOUCET, d'Irène GRANT-GUÉRETTE et de Jeanne RENAULT, qui ont présenté un bilan de trente années de bilinguisme officiel au Nouveau-Brunswick. Les participants ont ensuite pu se divertir à une réception agrémentée d'excellente musique jazz.

Dès 9 h le samedi matin, Gérard SNOW a présenté les éléments essentiels du Code des droits linguistiques pour le Nouveau-Brunswick. Les participants se sont ensuite dirigés vers les ateliers sectoriels qui se déroulaient de façon simultanée. Pendant ces ateliers, les participants ont pu discuter librement des enjeux et des défis que

suscite le contenu du code des droits linguistiques, son adoption éventuelle et les conséquences de son application. Ont agi à titre de personnes-ressources et rapporteurs Louise AUCOIN (secteur privé), Pierre FOUCHER (secteur public), Donald POIRIER (secteur santé) et Serge ROUSSELLE (secteur municipal). Les divers panélistes présentèrent leur point de vue, lequel portait sur les enjeux relatifs à leur secteur. Par la suite, deux ou trois commentateurs réagissaient. Quatre membres de notre Conseil d'administration ont agi à titre d'animateurs aux ateliers, soit René ARSENEAULT, Denis BOUDREAU, Charles GERVAIS et Marylène PILOTE.

Le conférencier lors du dîner-causerie était **l'honorable Michel BASTARACHE**, juge à la Cour suprême du Canada. Son allocution a porté sur l'importance des mécanismes de contrôle au sein des régimes d'égalité linguistique. Au-delà de 225 convives y assistaient.

À compter de 13 h 30, les participants ont pu entendre un sommaire des conclusions exprimées à chaque atelier à la plénière qui a été suivie d'une période de questions et de commentaires. Par après, un panel, composé des présidents de la Société des Acadiens et des Acadiennes du Nouveau-Brunswick, de l'Association francophone des municipalités du Nouveau-Brunswick et de l'AJEFNB, a discuté des différents éléments d'un plan d'action visant

l'adoption d'un code des droits linguistiques au N.-B.

Le Symposium s'est terminé par un banquet le samedi soir avec **l'honorable Bernard LORD** comme conférencier. Une harpiste ajouta une touche quasi magique à la soirée.

Une telle activité n'a pu se réaliser sans la collaboration d'une équipe très dévouée et de bénévoles très généreux de leur temps. L'AJEFNB profite de l'occasion pour remercier sincèrement toutes les personnes qui ont travaillé à l'organisation du Symposium et qui ont collaboré, de près ou de loin, à sa réussite. **UN ÉNORME MERCI !** Nous nous devons également de reconnaître l'incroyable générosité des partenaires financiers qui ont rendu possible cet événement. Leur appui fut grandement apprécié.

Le travail de l'AJEFNB dans ce dossier est loin d'être terminé. Des rencontres avec le gouvernement provincial sont prévues et le Code des droits linguistiques pour le Nouveau-Brunswick devra être retouché, afin qu'il tienne compte de récentes décisions de la Cour suprême du Canada.

Les **actes** du Symposium seront publiés dans un numéro spécial de la revue **Égalité**, à l'automne 2001. Les communications des panélistes et des conférenciers seront au menu. Nous vous informerons de sa date de parution.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

L'assemblée générale annuelle 2001 de l'Association aura lieu à Tracadie-Sheila, le **samedi 26 mai prochain, au complexe Chalets les deux rivières**. Ce nouveau complexe vous offre un séjour des plus agréables — une très belle plage, une piscine chauffée, des terrains de jeu, une tour d'observation des oiseaux... Encore cette année, nous avons prévu une journée toute spéciale — un souper au homard suivi d'une

soirée sociale. Des chalets pouvant accommoder jusqu'à 6 adultes ont été réservés pour vous — les tarifs varient de 79 \$ par nuit à 150 \$ pour toute la fin de semaine. Pour faire votre réservation, vous n'avez qu'à composer le numéro sans frais **1-866-394-4050** et préciser que vous êtes membre de l'AJEFNB. Vous pouvez également visiter leur site Web au www.complexe2rivieres.ca.

Les assises débuteront à 16 h et seront suivies du souper au homard à 18 h. Pour vous réserver une place au banquet, inscrivez-vous sans plus tarder, de préférence **avant** le 15 mai 2001, en composant le 506-853-4151. Les droits d'inscription s'élèvent à 25 \$ par personne. Nous vous invitons à venir en grand nombre !

APPEL DE CANDIDATURES

Tous les membres ordinaires de l'Association sont éligibles à un poste à son Conseil d'administration. Si les dossiers de l'AJEFNB vous intéressent et que vous pensez être en mesure d'y contribuer, nous vous invitons à communiquer avec le président du Comité des candidatures, **Serge ROUSSELLE**, en composant le 506-858-4560 ou par courrier électronique à l'adresse suivante : rousses@umoncton.ca.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

La prochaine réunion du Conseil d'administration aura lieu immédiatement avant l'assemblée générale annuelle le **26 mai** prochain, à Tracadie-Sheila. Si vous désirez qu'un sujet en particulier soit traité lors de cette réunion, n'hésitez pas à nous en faire part **avant** la réunion.

SERVICES JURIDIQUES

Règles de procédure du Nouveau-Brunswick annotées — Vous pouvez encore vous procurer un exemplaire de l'ouvrage. Nous vous rappelons que cette édition entièrement **bilingue** comprend le texte intégral des *Règles de procédure du Nouveau-Brunswick*, au 1er février 2000. Pour

vous en procurer un exemplaire, communiquez avec l'AJEFNB en composant le 506-853-4151 (téléphone) ou le 506-853-4152 (télécopieur).

Recueil d'actes juridiques — La production du 6e tome de la collection *Recueil*, sur le **droit des affaires**, est presque terminée. Les membres de l'AJEFNB recevront ce tome gratuitement, sous format électronique sur CD-ROM, qui comprendra les six tomes faisant partie de la collection du *Recueil d'actes juridiques*.

RECRUTEMENT

Vous avez encore le temps d'adhérer à l'AJEFNB ! Ne perdez plus une minute et inscrivez-vous dès aujourd'hui ! Vous n'avez qu'à communiquer avec l'AJEFNB pour obtenir un formulaire ou vous pouvez visiter notre site Web (www.ajefnb.nb.ca).

CIRCULAIRE DE LA COUR SUPRÊME DU CANADA

Si vous êtes intéressé à recevoir gratuitement les nouvelles de la Cour suprême du Canada par courriel, vous n'avez qu'à envoyer une note à cet effet à l'adresse suivante : info@langmichener.ca. Vous devez préciser que vous désirez recevoir la version française.

ÉTUDE SUR LES OBLIGATIONS DES REPRÉSENTANTS DE LA COURONNE FÉDÉRALE

En décembre dernier, la commissaire aux langues officielles, **Dyane ADAM**, rendait publique son *Étude sur les obligations des représentants de la Couronne fédérale*. En 1997, plusieurs situations avaient été signalées à l'AJEFNB et elle en avait fait part au Commissariat. Par la suite, le Commissariat a procédé à une étude sur la situation au Nouveau-Brunswick. Pour en connaître davantage, vous pouvez consulter le site Web du Commissariat aux langues officielles à l'adresse (www.ocol-clo.gc.ca).

COMMISSION DES DROITS DE LA PERSONNE DU NOUVEAU-BRUNSWICK

Êtes-vous au courant de décisions ou d'arrêts émanant de ce tribunal qui ne sont pas rapportées, **depuis 1996**, dans les deux langues officielles ? Si oui, prière d'en aviser notre vice-président Charles GERVAIS en composant le 506-853-5444 ou par courrier électronique à l'adresse suivante : charles.gervais@assomption.ca.

PROFIL D'UN MEMBRE

Anne DUGAS HORSMAN — L'AJEFNB est heureuse de vous présenter le profil d'une avocate aux multiples talents qui fait honneur à la profession juridique. Native de Caraquet, Anne Dugas Horsman est mère de quatre enfants qui sont tous d'âge universitaire.

En 1973, Anne complétait des études de maîtrise en musique à l'Université Laval, au Québec. Son talent pour la musique l'a conduit à la Schola Cantorum de Paris où elle a poursuivi des études avancées entre 1973 et 1974. Pendant son séjour à Paris, Anne s'est distinguée à quelques reprises sur la scène internationale en faisant connaître ses talents de musicienne sur l'orgue, le clavecin et le piano. En 1974 elle a été finaliste du Concours international de musique de Bruges en Belgique et a été récipiendaire d'une bourse du gouvernement Belge. Elle a également été finaliste d'un concours national de musique à Radio Canada.

Après avoir occupé tout son temps et ses énergies à sa famille et à son art, Anne a fait un virage important à la fin des années 1980 lorsqu'elle s'est inscrite à l'École de droit de l'Université de Moncton. Aussitôt diplômée de l'École de droit, Anne s'est jointe au cabinet Fowler & Fowler situé à Moncton, où elle pratique depuis 1990 dans les principaux domaines du droit de la famille et du droit criminel.

Anne Dugas Horsman est une avocate engagée qui ne ménage pas les efforts pour défendre ses clients

et ses idées, jusqu'à la Cour suprême du Canada s'il le faut. Sa plus récente comparution devant le plus haut tribunal du pays remonte à 1999 où elle et Carole Curtis sont intervenues pour défendre les intérêts du *Fonds d'action et d'éducation juridiques pour les femmes*, l'Association nationale de la femme et du droit et le *Réseau d'action des femmes handicapées* dans l'arrêt *Nouveau-Brunswick (ministre de la Santé et des Services communautaires) c. G.(J.) (J.G.) 1999 3 R.C.S. 46*. Cette cause, qui a marqué le droit de la famille, traite de l'obligation juridique du gouvernement du Nouveau-Brunswick de fournir de l'aide juridique en matière familiale.

Anne est une ardente défenseur et promotrice des droits des femmes. Elle est membre du Front d'action et d'éducation juridique des femmes depuis 1988 et a été membre fondatrice du caucus de Moncton de l'Association nationale de la femme et le droit. Elle est aussi présidente du secteur provincial du droit de la famille au sein de l'Association du barreau canadien.

Même si elle a réorienté sa carrière en droit depuis une dizaine d'années, et y consacre une très grande partie de son temps, Anne continue de nourrir son amour pour les arts et la musique. Elle est vice-présidente du conseil d'administration des Jeunesses musicales du Canada – chapitre du Nouveau-Brunswick. D'ailleurs pour ceux qui s'intéressent à la musique de chambre, Anne vous invite au prochain spectacle qui sera présenté par le *Trio contraste* le 24 avril prochain à l'édifice Jeanne de Valois du Campus de l'Université de Moncton.

Enfin, si par hasard vous connaissez le domaine de l'art qui s'intéresse particulièrement aux travaux à l'aiguille des 17e, 18e et 19e siècles, vous aimerez sans doute savoir que Anne est de ceux et celles qui planifient leurs voyages à la recherche de musées ou de centres historiques où on peut découvrir les plus beaux bijoux de cet art. Dans ses petits temps libres, Anne aime bien, à l'occasion, enfiler l'aiguille pour reproduire

certains chefs-d'œuvre. Si elle a réussi à piquer votre curiosité sur cet art encore méconnu en Acadie, elle en sera certainement ravie.

Le Bref est publié par l'**Association des juristes d'expression française du Nouveau-Brunswick**.

<i>Président</i>	Luc Desjardins
<i>Adresse</i>	AJEFNB Pavillon Adrien-J.-Cormier Université de Moncton Moncton (NB) E1A 3E9
<i>Téléphone</i>	(506) 853-4151
<i>Télécopieur</i>	(506) 853-4152
<i>Courriel</i>	ajefnb@umoncton.ca

**RENDEZ-VOUS À CARAQUET
LE 15 AOÛT 2001**

**SIGNATURE D'UN PROTOCOLE
D'APPUI**

Des représentants des membres du Forum de concertation des organismes acadiens se sont donnés rendez-vous, le **15 août** prochain à **Caraquet**, afin de signer un protocole d'appui à l'adoption d'un nouveau *Code des droits linguistiques* pour le Nouveau-Brunswick. Les membres du Forum jugent qu'une position commune doit être prise pour démontrer l'engagement de chacun envers cet objectif commun.

Vous vous souviendrez qu'en mars 2001, lors du *Symposium sur l'égalité linguistique*, le gouvernement a annoncé ne pas vouloir agir de façon décisive dans le dossier de l'égalité linguistique. Pourtant, depuis deux ans, la Cour suprême du Canada a donné une nouvelle interprétation large et libérale aux droits linguistiques contenus dans la *Charte des droits et libertés* favorisant l'épanouissement des droits linguistiques des francophones du Nouveau-Brunswick. Plusieurs causes sont actuellement devant les tribunaux, notamment celle concernant la GRC et ses services bilingues et celle des Comités de parents relativement aux droits scolaires de la communauté acadienne.

En posant ce geste de solidarité lors d'une cérémonie le 15 août prochain, les membres du Forum de concertation espèrent inciter le gouvernement à agir dans cet important dossier et à mettre de l'avant une nouvelle *Loi sur les langues officielles* pour le Nouveau-Brunswick. C'est un rendez-vous historique à ne pas manquer !

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

L'assemblée générale annuelle 2001 de l'Association a eu lieu à Tracadie-Sheila, le 26 mai dernier. Le président, **Luc DESJARDINS**, y a présenté son rapport d'activités annuel. Le président de la Fédération des associations de juristes d'expression française de common law, **Basile CHIASSON**, a exposé brièvement les dossiers sur lesquels se penche la Fédération. Les assises ont été suivies d'un superbe souper au homard où tous et chacune ont pu se régaler. L'AJEFNB en profite pour remercier toutes les personnes qui ont contribué à la réussite de cette journée !

**CONSEIL D'ADMINISTRATION
2001-2002**

Votre Conseil d'administration n'est plus tout à fait le même ! **Charles GERVAIS** assume maintenant la présidence, tandis que **Marylène**

PILOTE en assume la vice-présidence. **Andrew BELL** demeure au poste de secrétaire, **Martin LAMOUREUX** continu comme trésorier et **Luc DESJARDINS** maintenant président sortant.

Les diverses régions de la province sont représentées par : **Andrew BELL** (*Kent-Miramichi*), **Danys DELAQUIS** (*Fundy*), **Larry LANDRY** (*Restigouche*), **Lise LANDRY** (*Fredericton*), **Harold MICHAUD** (*Westmorland*), **Marylène PILOTE** (*Madawaska*), **Michelle SAVOIE** (*Chaleur*), **Éric SONIER** (*Péninsule acadienne*) et **Lyne THÉRIAULT** (*Victoria-Carleton*). Le *corps professoral* de la Faculté de droit de l'Université de Moncton est représenté par **Martin LAMOUREUX** alors que **Marie-Claude DESROSIERS** représente la *communauté étudiante*.

Les comités permanents sont présidés par **René ARSENAULT** (*assises annuelles*), **Marylène PILOTE** (*services juridiques*) et **Serge ROUSSELLE** (*secrétariat*).

L'Association ne saurait faire avancer ses dossiers de revendication ainsi que ses projets sans la collaboration des membres de son Conseil d'administration. Nos sincères remerciements aux personnes qui donnent si généreusement de leur temps.

RESPONSABLES DE DOSSIERS

Les membres du Conseil d'administration de l'AJEFNB se sont partagés les dossiers, ainsi que les projets, comme suit :

- **Égalité linguistique** : Luc Desjardins
- **Éducation** : Luc Desjardins
- **GRC** : Serge Rousselle et Éric Sonier
- **Immobilier** : Andrew Bell
- **Incarcération des femmes francophones au N.-B.** : Lyne Thériault
- **Magistrature** : René Arseneault
- **Publication des arrêts** : Marie-Claude Desrosiers
- **Recrutement** : Harold Michaud

- **Rôle de la SAANB et du Forum de concertation** : Charles Gervais et Luc Desjardins
- **Formulaire de procédure** : Comité des services juridiques
- **Legs caritatifs** : Martin Lamoureux et Luc Desjardins
- **Recueil d'actes juridiques, tome 7** : Comité des services juridiques, assisté d'Andrew Bell

La prochaine réunion du Conseil d'administration aura lieu le **8 septembre** prochain, à Moncton. Si vous désirez qu'un sujet en particulier soit traité lors de cette réunion, n'hésitez pas à communiquer avec l'Association en composant le 506-853-4151 ou directement avec le président au 506-853-5444. Nous vous invitons à nous faire part de vos commentaires ou de vos suggestions concernant les activités de l'AJEFNB et les sujets que vous privilégiez.

SERVICES JURIDIQUES

Règles de procédure du Nouveau-Brunswick annotées –

Des exemplaires de cet important ouvrage de référence sont encore disponibles. Pour commander un exemplaire, vous n'avez qu'à communiquer avec l'AJEFNB en composant le 506-853-4151 (téléphone) ou le 506-853-4152 (télécopieur) ou par courriel (ajefnb@umoncton.ca).

UN MEMBRE DE L'AJEFNB ACCÈDE À LA MAGISTRATURE

C'est avec joie que l'AJEFNB apprenait au début juin la nomination de **Lucie LAVIGNE** à un poste de juge à la Cour du Banc de la Reine, à Edmundston. L'Association avait encouragé la ministre de la Justice fédérale à nommer à ce poste une personne apte à entendre les causes dans les deux langues officielles. Toutes nos félicitations et bon succès à la nouvelle juge !

NOUVELLE DIRECTRICE EXÉCUTIVE DE L'ABC-N.-B.

C'est vers la mi-juin que l'AJEFNB a appris la nomination de **Rosella MELANSON** au poste de directrice exécutive de l'Association du Barreau canadien — section Nouveau-Brunswick. L'AJEFNB est heureuse de voir que cet organisme a jugé important de choisir une personne parfaitement bilingue et très connaissante des questions sociales, juridiques et politiques propres au Nouveau-Brunswick. Bravo !

INVITATION À PARTICIPER AU PROGRAMME CANADIEN PRO BONO

Encore cette année, les étudiants de la Faculté de droit de l'Université de Moncton ont la possibilité de faire du travail bénévole de nature juridique dans la communauté. Ce programme permet de jumeler les étudiants intéressés à des organismes à but non lucratif, des organismes voués à la promotion de l'intérêt public, des organismes gouvernementaux, des tribunaux, des cliniques juridiques et des fournisseurs de services communautaires, juridiques et de santé. Ce programme vise à encourager les étudiants en droit à être actifs et à s'engager au sein de la communauté, et ce tout au long de leur carrière juridique. Si vous êtes membre du barreau et que vous avez quelques heures par mois à donner pour la supervision du travail des étudiants bénévoles, ou pour tout autre renseignement, nous vous invitons à communiquer avec **Sébastien MARTINEAU** au 506-858-4874 ou par courriel au probono@umoncton.ca.

PROFIL D'UN MEMBRE

Charles GERVAIS — C'est de Grand-Sault que provient le nouveau président de l'Association, une personne dont le charisme, le dynamisme et le leadership laissent présager un mandat rempli de réalisations. Charles Gervais est, en fait, le fier héritier d'une famille (pour ne pas dire dynastie) dont l'engagement social et le nationalisme sont bien connus.

Déjà à la Polyvalente Thomas-Albert, de Grand-Sault, son leadership se manifeste. Il préside le Conseil des étudiants de la polyvalente et reçoit la médaille de leadership *Birks* et la bourse de leadership *Clément-Cormier*. Quelques années plus tard, il devient président et co-fondateur de l'Association des anciens et amis de la polyvalente.

Mais ce n'est qu'un début. Toujours avide d'en connaître davantage sur le monde qui l'entoure, Charles fait un séjour au Costa Rica, dans le cadre du programme *Jeunesse Canada Monde*. Par la suite, ayant terminé un baccalauréat ès arts avec une majeure en information/communications, il commence une carrière en journalisme à la *Société Radio-Canada*. Là encore, son leadership et son engagement social l'amènent à mettre ses talents au service de la communauté et à fonder et diriger le journal *Action régionale*.

En 1992, Charles fait un virage important. Marié et père d'un enfant, il entreprend des études en droit à l'Université de Moncton. Malgré les contraintes que peuvent représenter les obligations familiales, il trouve le temps de représenter les étudiants de l'École de droit à l'Association du Barreau canadien et au Barreau du Nouveau-Brunswick et réussit à se démarquer par ses résultats universitaires.

C'est ensuite la pratique du droit pendant 5 ans chez *Godbout Ouellette*, à Grand-Sault. Il est alors président de l'Association du barreau du comté de Victoria et président du Comité de la prévention du crime à Grand-Sault, en plus de siéger au Conseil d'administration de l'AJEFNB. On remarque d'ailleurs que pendant qu'il est responsable du recrutement pour l'Association, le nombre de membres grimpe en flèche. Un témoignage de son dynamisme, de sa tenacité et de sa capacité de convaincre, souvent par sa simple candeur.

Et son énergie déborde le cadre purement professionnel. Charles est un sportif qui aime bien courir. Pendant trois années consécutives, il se mérite la première place dans l'épreuve de la

course à pied (5 km) du *Festival régional de la patate*.

Aujourd'hui, il se retrouve à Moncton, comme conseiller juridique à Assomption Vie. Un deuxième fils est venu se joindre à la petite famille constituée de Chantal, de Philippe et de Jérémie. Il aime toujours courir – le long de la rivière Petitcodiac pour se rendre au travail – et son sens de l'humour allié à son charisme et son leadership augure bien pour l'avenir.

Le Bref est publié par l'**Association des juristes d'expression française du Nouveau-Brunswick**.

Président Charles Gervais

Adresse AJEFNB
Pavillon Adrien-J.-Cormier
Université de Moncton
Moncton (NB) E1A 3E9

Téléphone (506) 853-4151

Télécopieur (506) 853-4152

Courriel ajefnb@umoncton.ca

Site Web www.ajefnb.nb.ca

**COLLOQUE SUR LES DROITS LINGUISTIQUES
À MONCTON EN 2002**

**L'APPLICATION DES DROITS
LINGUISTIQUES AU CANADA :
UNE APPLICATION SYMÉTRIQUE
OU ASYMÉTRIQUE ?**

C'est le 15 février 2002 qu'aura lieu le **Colloque sur les droits linguistiques** à la Faculté de droit de l'Université de Moncton. Le Colloque consistera en un séminaire d'information et de discussion ayant pour principal thème la dynamique linguistique régionale au Canada. Il figurera au programme de la réunion hivernale nationale de l'Association du Barreau canadien.

Le Colloque vise tant les juristes et autres intervenants qui œuvrent dans la défense des droits linguistiques que les membres du grand public qui souhaitent se familiariser avec le sujet. Mentionnons la participation anticipée de conférenciers de renom, telle celle de l'honorable **Stéphane DION**, ministre des Affaires intergouvernementales du Canada, **Dyane ADAM**, commissaire aux langues officielles et **Victor GOLDBLOOM**, ancien commissaire aux langues officielles.

Le colloque vise plus particulièrement trois objectifs : examiner la dynamique linguistique régionale selon la perspective de l'asymétrie ou de la symétrie des scénarios provinciaux

présentés, favoriser l'entraide entre les juristes et les intervenants du milieu dans le but d'atténuer les divergences régionales dans la mise en œuvre des droits linguistiques de la minorité francophone et sensibiliser la minorité francophone à la nature de ses droits linguistiques de même qu'à l'importance de leur protection. C'est donc une date à réserver et un rendez-vous à ne pas manquer !

CONSEIL D'ADMINISTRATION

La prochaine réunion du Conseil d'administration aura lieu le **17 novembre** prochain, à Moncton. Si vous désirez qu'un sujet en particulier soit traité lors de cette réunion, n'hésitez pas à communiquer avec l'Association en composant le 506-853-4151 ou directement avec le président au 506-853-5444.

DOSSIERS DE REVENDICATION

Égalité linguistique : L'AJEFNB a appris très récemment qu'un document de travail sur la révision de la *Loi sur les langues officielles* du Nouveau-Brunswick est achevé et a été remis au Premier ministre, **l'honorable Bernard LORD**. Nous avons demandé un exemplaire du rapport au Premier ministre, afin que nous puissions en analyser l'étendue. L'Association est toujours

dans l'attente d'une action concrète du gouvernement Lord en vue de l'adoption d'une loi qui reconnaît l'obligation et l'engagement sérieux de la province de promouvoir et de respecter les droits linguistiques des francophones dans la seule province officiellement bilingue au pays. L'AJEFNB va prendre les mesures nécessaires auprès du Premier ministre afin de s'assurer que ce dossier progresse le plus rapidement possible. Nous vous tiendrons au courant de cette question.

Affaire Charlebois — L'affaire **Mario Charlebois c. John R. Mowat, la Ville de Moncton et la Province du Nouveau-Brunswick** a trait à la contestation de la validité d'une ordonnance rendue le 1er février 2000 par l'inspecteur des bâtiments de la Ville de Moncton, laquelle était rédigée uniquement en langue anglaise. Essentiellement, le requérant, Mario CHARLEBOIS, conteste la validité d'un arrêté municipal adopté uniquement en anglais et qui sert de fondement à l'ordonnance, au motif que la municipalité n'a pas adopté l'arrêté dans les deux langues officielles du Nouveau-Brunswick comme l'exige la *Charte canadienne des droits et libertés*.

L'affaire a été entendue par la Cour du Banc de la Reine et une décision a été rendue dans cette affaire le 12 juillet 2000. Dans sa décision, le juge rejette la requête. Il déclare que la jurisprudence indique clairement que la Ville de Moncton n'a aucune obligation constitutionnelle d'adopter ses arrêtés municipaux dans les deux langues officielles et que l'adoption de ses règlements dans l'une ou l'autre des langues officielles ne peut servir de fondement pour les rendre nuls et sans effet. La jurisprudence sur laquelle le juge s'appuie sont les décisions de la Cour suprême dans l'arrêt *Société des Acadiens du Nouveau-Brunswick Inc. et l'Association des conseillers scolaires francophones du Nouveau-Brunswick c. Association of Parents for Fairness in Education, Grand Falls District 50 Branch*, [1986] 1 R.C.S. 549 et l'arrêt *Blaikie c. Québec*, [1981] 1 R.C.S. 312.

À la suite de cette décision, Mario Charlebois a déposé un Avis d'appel dans lequel il soulève, entre autres, le fait que le juge de première instance a commis une erreur de droit dans son interprétation des droits linguistiques prévus à la *Charte* en ne tenant pas compte des décisions récentes de la Cour suprême en la matière, notamment dans l'opinion émise par la Cour dans le *Renvoi sur la sécession du Québec*, [1998] 2 R.C.S. 217 et dans les arrêts *Beaulac c. R.*, [1999] 1 R.C.S. 768 et *Arsenault-Cameron c. Gouvernement de l'Île du Prince Édouard*, [1999] 3 R.C.S. 851.

Le 20 novembre 2000, l'honorable juge en chef de la Cour d'appel du Nouveau-Brunswick, M. le juge Joseph DAIGLE, a entendu les motions de la SAANB et de l'AJEFNB dans lesquelles elles demandaient le statut d'intervenantes dans cette affaire. L'honorable juge Daigle a accordé, sans réserve, le statut d'intervenantes à la SAANB et à l'AJEFNB. Par la suite, ce statut a également été accordé à la commissaire aux langues officielles, Dyane ADAM.

Lors de l'audition de l'appel le 25 janvier 2001, le procureur de l'AJEFNB, Maître Michel DOUCET, a soutenu que les droits linguistiques invoqués dans cette affaire, notamment les paragraphes 16(2) et 18(2) et l'article 16.1 de la *Charte* doivent recevoir une interprétation large, libérale et dynamique selon les principes découlant de l'opinion de la Cour suprême du Canada dans le *Renvoi relatif à la sécession du Québec* et des décisions dans les arrêts *Beaulac c. R.* et *Arsenault-Cameron c. Gouvernement de l'île-du-Prince-Édouard*. Il a également soutenu que la décision de la Cour suprême du Canada dans l'arrêt *Blaikie N° 2*, dans la mesure où elle donnerait une interprétation restrictive aux droits découlant du paragraphe 18(2), devait, dans le contexte particulier de la *Charte*, être abordée avec prudence par les tribunaux. Maître Doucet a aussi présenté l'argument que l'obligation qu'ont les municipalités du Nouveau-Brunswick d'adopter leurs arrêtés dans les deux langues émane des obligations énoncées aux paragraphes 16(2), 18(2) et 16.1. Finalement, il a présenté

l'argument selon lequel le gouvernement de la province du Nouveau-Brunswick avait une obligation de légiférer afin de donner plein effet aux obligations des municipalités sous la *Charte*.

La Cour a semblé recevoir avec beaucoup d'intérêt les arguments que nous avons soutenus. Nous attendons la décision avec grand intérêt. C'est la première fois que l'Association agit en tant qu'intervenante dans une cause linguistique. Nous vous tiendrons au courant de l'évolution de ce dossier.

Rencontre avec le ministre de la Justice du Nouveau-Brunswick - Au début octobre, quelques membres du Conseil d'administration de l'Association ont rencontré **l'honorable Bradley GREEN** pour discuter de divers dossiers que l'AJEFNB revendique. La rencontre s'est avérée informative et productive. Nous vous présentons donc les suivis que propose le ministre Green :

Publication des arrêts : Depuis plusieurs années, l'AJEFNB dénonce le fait que les décisions de la Cour d'appel ne sont pas rendues simultanément dans les deux langues officielles, ainsi que les décisions importantes des cours inférieures. Le ministre Green s'est engagé à rencontrer les juges en chef de la Cour d'appel, de la Cour du Banc de la Reine et de la Cour provinciale, afin d'étudier la possibilité de développer des politiques et procédures internes visant la diffusion simultanée des décisions dans les deux langues officielles. Toutes les décisions de la Cour d'appel seraient visées par cet objectif, alors que seules les décisions importantes des tribunaux inférieurs y seraient soumises. L'AJEFNB, pour sa part, réclame l'adoption de mesures législatives à cet égard.

Services Nouveau-Brunswick - L'AJEFNB a déposé plusieurs plaintes auprès du ministre alors responsable de Services Nouveau-Brunswick, **l'honorable Peter MESHEAU**. Des problèmes nous avaient été signalés par des praticiens au moment de l'enregistrement de biens fonciers — les outils en ligne sur le site WEB n'étaient pas toujours disponibles simultanément dans les deux

langues officielles et des adjudicateurs unilingues anglophones avaient été nommés dans des régions à majorité francophone. Le ministre Green s'est engagé à voir à ce que Services Nouveau-Brunswick soit plus respectueux des droits linguistiques des francophones de la province en remédiant à ces problèmes. Pour ce qui est des adjudicateurs unilingues anglophones dans des régions où vivent des francophones, le ministre Green s'est engagé à discuter de cette situation inacceptable avec le ministre responsable.

Services en français de la Gendarmerie royale du Canada au Nouveau-Brunswick : Le ministre Green n'a pas voulu se prononcer sur la question de réduction de la désignation linguistique des postes de gendarmes de la GRC au Nouveau-Brunswick. Rappelons que **Dyane ADAM**, commissaire aux langues officielles, avait commandé une enquête sur la situation qui prévaut et avait recommandé des correctifs immédiats. Or, un an et demi plus tard, la GRC n'a toujours pas donné suite aux recommandations de la commissaire. L'Association a exhorté la commissaire à employer d'autres moyens que lui confère la *Loi sur les langues officielles* pour en assurer le respect. C'est un dossier à suivre.

Incarcération des femmes francophones au Nouveau-Brunswick — L'AJEFNB a dénoncé l'approche du ministre alors responsable de la sécurité publique, **l'honorable Milton SHERWOOD**, quant à la situation des femmes francophones détenues au Centre correctionnel de Saint-Jean. Selon le ministre, une détenue peut obtenir des services en français « si elle en fait la demande ». Or, l'Association a toujours compris que la politique gouvernementale était celle d'une « offre active » dans les deux langues officielles, non seulement « sur demande ». Le concept de « service offert sur demande seulement » est peu respectueux du contexte particulier qui est celui d'une femme francophone détenue dans un centre correctionnel anglophone et ne respecte pas l'égalité réelle des deux communautés linguistiques de la province. Nous avons invité le ministre responsable à revoir son analyse de la

situation afin de corriger son approche dans les meilleurs délais. C'est un dossier que l'Association suit de près.

Certificats de naissance — L'Association a reçu une plainte d'un membre portant sur des erreurs dans les certificats de naissance émis aux citoyens francophones de la province par la *Direction des statistiques civiles*. Les accents sont inexistantes pour toutes les personnes nées approximativement avant les années 1980, période où les machines à dactylographier du Bureau des statistiques civiles ne comportaient pas d'accent aiguë, d'accent grave, d'accent circonflexe, de trémas, etc. De plus, souvent les noms et prénoms ont été anglicisés — par exemple, pour Thérèse Hélène Arsenault, nous trouvons Theresa Helen Arsenault, ce qui totalement inacceptable pour les francophones de la province. Ces situations sont de plus en plus problématiques en raison de l'obligation d'utiliser des noms et prénoms exacts qui figurent sur le certificat émis par le Bureau des statistiques civiles dans la préparation des documents translatifs de propriété. Le Conseil d'administration, lors d'une réunion tenue le 8 septembre dernier, a adopté une résolution voulant que la Province du Nouveau-Brunswick lance une invitation aux personnes lésées d'effectuer une demande de changement de nom et que les droits prescrits lors du dépôt de la demande soient annulés. Le ministre de la Santé et du Bien-être a été saisi du problème.

INCIDENT DU DRAPEAU ACADIEN

Le 15 août dernier, à Fredericton, le Drapeau acadien, officiellement reconnu par la province du Nouveau-Brunswick, a été profané et l'AJEFNB a demandé au ministre de la Justice quel suivi il entendait donner à ces actes de haine. Le ministre s'est montré disposé à étudier la possibilité de poursuite criminelle au moment où une dénonciation formelle serait déposée auprès des autorités policières de Fredericton. La SAANB suit de près l'évolution de ce dossier.

SERVICES JURIDIQUES

L'ouvrage *Règles de procédure du Nouveau-Brunswick* annotées maintenant offert aux membres à un prix imbattable de 40 \$ — Les membres de l'Association bénéficient maintenant d'un excellent rabais du prix d'achat initial de cet important ouvrage. Les non-membres peuvent se procurer l'ouvrage pour 60 \$. Pour placer une commande, vous n'avez qu'à communiquer avec l'AJEFNB.

Recueil d'actes juridiques — L'AJEFNB étudie présentement la possibilité de produire un **7e tome** dans sa collection d'actes juridiques. Ce nouveau tome porterait surtout sur des aspects précis du droit des sociétés commerciales. Une demande de subvention sera déposée auprès du ministère fédéral de la Justice (PAJLO).

Formulaire de procédure — Un nouveau formulaire de procédure, portant sur le **droit de la famille**, est en voie de rédaction. C'est un projet de longue haleine et l'AJEFNB compte le publier sous format CD-ROM. Nous vous tiendrons au courant de l'évolution de ce projet.

PUBLICATION DES ACTES DU SYMPOSIUM

La revue d'analyse politique **Égalité** compte publier, au début de 2002, les actes du *Symposium sur l'égalité linguistique*, qui a eu lieu en mars dernier.

ENCORE UNE FOIS UN DE NOS MEMBR ES ACCÈDE À LA MAGISTRATURE !

C'est avec joie que l'AJEFNB apprenait en août dernier la nomination de **Anne DUGAS-HORSMAN** à un poste de juge à la Cour provinciale, à Moncton. L'Association continue à encourager le ministre provincial de la Justice à nommer à ces postes des personnes aptes à entendre les causes dans les deux langues officielles. Sincères félicitations et bon succès à la nouvelle juge !

POSTES DE JUGES NOMMÉS PAR

LE FÉDÉRAL

La ministre de la Justice, **l'honorable Anne MCLELLAN**, a récemment informé l'AJEFNB que le régime de nomination à la magistrature fédérale repose principalement sur la présentation, par les personnes intéressées, d'une demande de nomination à la magistrature. Il est essentiel que le plus grand nombre de personnes qualifiées posent leur candidature. Pour obtenir le formulaire approprié ainsi que les renseignements pertinents au sujet du processus de nomination, les personnes intéressées doivent communiquer avec Suzanne LABBÉ, secrétaire des nominations à la magistrature, au Bureau du Commissaire à la magistrature fédérale, 99, rue Metcalfe, 8e étage, Ottawa (ON), K1A 1E3, à l'adresse slabbe@fja.gc.ca ou en composant le (613) 992-9400.

APPEL DE CANDIDATURES JURISTE DE L'ANNÉE

L'AJEFNB sollicite des candidatures pour le prix du *Juriste de l'année*. L'Association offre ce prix dans le but de souligner la contribution **exceptionnelle** d'une personne à l'avancement de la pratique du droit en français ou à l'avancement des droits linguistiques au Nouveau-Brunswick. Un jury, composé de trois personnes, doit étudier les candidatures soumises et remettre sa recommandation au Conseil d'administration. Les candidatures demeurent en tout temps confidentielles. La date limite pour présenter une candidature est le **31 décembre 2001**. Pour obtenir un formulaire, prière de communiquer avec l'AJEFNB en composant le 506-853-4151.

DES ÉCHOS DE RECRUTEMENT

Pour l'AJEFNB, l'automne signifie campagne de recrutement ! Cette année, nous voulons **dépasser** les 250 membres ! L'Association continue à revendiquer de meilleurs services pour tous les francophones de la province, que ce soit, notamment, devant les tribunaux provinciaux, auprès de Services Nouveau-Brunswick ou auprès de la GRC. Notre devise **Le français, langue de**

travail et de service reflète toujours notre mission. Nous souhaitons que vous continuerez à appuyer l'AJEFNB dans ses revendications et dans ses projets et que vous n'hésitez aucunement à renouveler votre adhésion !

L'ABC À MONCTON

L'Assemblée conjointe de la réunion mi-hiver du Conseil et de la Division du Nouveau-Brunswick de l'**Association du Barreau canadien** aura lieu du **14 au 17 février 2002**, à **Moncton**. Un programme fort intéressant est au menu, ainsi que des activités sociales sans pareilles !

Les activités de l'assemblée conjointe comprennent un programme de formation juridique qui portera sur des sujets aussi variés qu'intéressants, notamment *Réaliser l'équité salariale : comment et pourquoi*, la *Loi sur les jeunes contrevenants : responsabilité, réinsertion sociale ou châtiment* et *La réforme de la Loi sur le divorce*.

Un bloc de chambres a été réservé par l'ABC au **Delta Beauséjour** (1-800-268-1133 — vous devez préciser Moncton), ainsi qu'au **Château Moncton** (1-800-576-4040).

CYBER FRA NCCONTACT

Saviez-vous qu'il existe un site francophone qui offre un vaste éventail de sujets liés à la francophonie nord-américaine ? Le **Conseil de la vie française en Amérique** vous invite à visiter son site à l'adresse : www.cvfa.ca. Vous y trouverez une multitude de renseignements fort intéressants. En passant, vous pouvez vous abonner gratuitement à son bulletin d'information *CyberFrancContact*. Bonne lecture !

PROFIL D'UN MEMBRE

L'honorable Lucie LAVIGNE — L'AJEFNB est heureuse de vous présenter le profil de l'honorable Lucie A. LaVigne, assermentée juge de la Cour du Banc de la Reine du Nouveau-Brunswick le 13 juillet dernier.

Lucie A. LaVigne a uni sa destinée à Paul Albert, professeur au Campus d'Edmundston du Centre universitaire de Moncton. Ils sont parents de deux trésors : Jolène, âgée de 14 ans et Marie-Claude, âgée de 16 ans.

Dès son admission au Barreau en décembre 1980, elle s'est jointe au cabinet Thibodeau & Shaw à Edmundston. L'année suivante, Thibodeau & Shaw change de dénomination et devient Thibodeau Shaw & LaVigne.

En 1986, elle ouvre son bureau à Edmundston et y pratique seule, principalement dans les domaines du droit de la famille, du droit criminel, du droit administratif et du droit des assurances. Dès 1992, elle consacre sa carrière surtout au droit de la famille. En fait, c'est le droit de la famille qui l'a choisie. Au fil des ans, elle se démarque dans ce domaine du droit et gagne rapidement le respect de ses collègues.

Cette avocate chevronnée ne ménage pas son temps et ses énergies pour étudier et maîtriser les subtilités du droit de la famille. Cela ne l'empêche pourtant pas de passer du temps de qualité avec sa famille en plus de se dévouer à sa communauté. À constater l'ampleur de ses engagements sociaux, nous devons conclure qu'elle est passée maître dans l'art du bénévolat. Madame la juge LaVigne a siégé sur à peu près tous les comités de parents dans la région d'Edmundston. Elle se dévoue également à son Église, ayant été nommée par l'Évêque d'Edmundston sur l'équipe responsable du séminaire diocésain. Son leadership l'a menée à la vice-présidence du Conseil des gouverneurs de l'Université de Moncton, à la présidence de la Fondation de l'Hôpital régional d'Edmundston, à la présidence de la Chambre de commerce d'Edmundston et à la présidence du Barreau du

Madawaska. Elle a également été très active au sein de plusieurs comités du Barreau du Nouveau-Brunswick.

Il est également important de souligner les nombreuses fonctions qu'elle a occupées au sein de plusieurs conseils d'administration, commissions et tribunaux administratifs. Elle a siégé au conseil d'administration d'Assomption Vie et entendu au-delà de 200 causes à la Commission de la santé et de la sécurité et de l'indemnisation des accidents du travail. Elle a également siégé au Tribunal de révision du régime de pension du Canada et a agi à titre d'intervenante publique devant la Commission des entreprises de service public.

Sa nomination à la magistrature, il y a quelques mois, est certes le couronnement d'une carrière bien remplie et aussi la réalisation d'un grand rêve puisque Mme LaVigne aspirait à la magistrature depuis déjà un bon bout de temps... en fait, depuis son tout jeune âge. D'ailleurs, dans son album de graduation du secondaire, on écrit sous sa photo que Lucie était prédestinée à devenir avocate et même... juge !

L'AJEFNB désire souhaiter bon succès à l'honorable juge Lucie A. LaVigne dans sa nouvelle carrière à la magistrature.

Le Bref est publié par l'**Association des juristes d'expression française du Nouveau-Brunswick**.

<i>Président</i>	Charles Gervais
<i>Adresse</i>	AJEFNB Pavillon Adrien-J.-Cormier Université de Moncton Moncton (NB) E1A 3E9
<i>Téléphone</i>	(506) 853-4151
<i>Télexcopieur</i>	(506) 853-4152
<i>Courriel</i>	ajefnb@umoncton.ca
<i>Site Web</i>	www.ajefnb.nb.ca

MEILLEURS VŒUX
POUR 2002 !

MESSAGE DU PRÉSIDENT

L'année 2001 marquera certes l'histoire des droits linguistiques au Nouveau-Brunswick. La communauté francophone de la province s'entend pour dire que le 20 décembre 2001 fut un jour d'une importance sans pareille dans son histoire !

C'est en ce jour que la Cour d'appel du Nouveau-Brunswick a reconnu les obligations constitutionnelles des municipalités de respecter nos droits linguistiques, tels que reconnus par la *Charte*. La décision de la Cour d'appel dans l'affaire *Mario Charlebois c. John R. Mowat, la Ville de Moncton et la Province du Nouveau-Brunswick* vient de jeter les bases à des arguments futurs dans plusieurs domaines qui touchent de près nos communautés. L'AJEFNB se fera un devoir d'œuvrer à la défense et à la promotion de nos droits linguistiques à la lumière de cette décision. L'Association étudiera la décision plus à fond dans les prochaines semaines afin d'établir son application dans ses divers dossiers.

L'année qui s'achève a donc été très fertile. La tenue du *Symposium sur l'égalité linguistique*, en mars dernier, aura permis plus que jamais de

relancer le débat sur les droits linguistiques sur la place publique.

Quelques mois plus tard, nous avons été témoins du grand coup du 15 août à Caraquet lors duquel la communauté acadienne et francophone, représentée par 23 organismes, signait un protocole de solidarité visant à demander au gouvernement provincial d'adopter une nouvelle loi sur les droits linguistiques.

Je souligne avec beaucoup de fierté l'union de nos organismes acadiens et francophones autour de cet objectif commun. Espérons que les efforts de tous inciteront le gouvernement provincial à prendre une bonne résolution pour l'année 2002 en adoptant une nouvelle loi sur les droits linguistiques.

Il me fait plaisir de féliciter ceux et celles qui ont été les artisans de ces deux événements d'envergure.

Je vous invite, au cours de l'année 2002, à défendre et à promouvoir collectivement et individuellement nos droits linguistiques dans nos communautés respectives. Unissons nos voix à ceux et celles qui ont

demandé une nouvelle loi sur les droits linguistiques en signant la pétition qui circule dans la province à cet effet. Nous joignons au présent bulletin la pétition, que nous vous invitons à signer et à retourner à l'adresse au bas de la pétition.

En cette année qui s'achève, je veux vous offrir, au nom de tous les membres du Conseil d'administration de l'AJEFNB, un Joyeux Noël et une très bonne année 2002 !

COLLOQUE EN FÉVRIER 2002

Nous vous rappelons que le *Colloque sur les droits linguistiques*, auquel participera le ministre des Affaires intergouvernementales, l'hon. Stéphane DION, aura lieu à la Faculté de droit de l'Université de Moncton le 15 février 2002. Vous recevrez plus de détails au début janvier 2002. C'est une date à retenir !

UN AUTRE DE NOS MEMBRES ACCÈDE À LA MAGISTRATURE !

C'est en octobre dernier que Madame **Collette D'ENTREMONT** a été nommée juge à la Cour du Banc de la Reine, à Moncton. L'AJEFNB continue à encourager la ministre fédérale de la Justice à nommer à ces postes des personnes aptes à entendre les causes dans les deux langues officielles. Toutes nos félicitations à la nouvelle juge !

NOUVELLES DE LA FÉDÉRATION

C'est lors de l'assemblée générale annuelle de la **Fédération des associations de juristes d'expression française de common law** le 24 novembre dernier à Ottawa, que notre président, **Charles GERVAIS**, a été élu en tant que secrétaire-trésorier de cette fédération. La présidence est assumée par Tory COLVIN,

d'Ontario et la vice-présidence par Roger LEPAGE, de Saskatchewan. Félicitations et bon succès !

SERVICES JURIDIQUES

L'ouvrage *Règles de procédure du Nouveau-Brunswick annotées* est encore disponible ! Il est offert aux membres à 40 \$ l'exemplaire et aux non-membres à 60 \$. Pour placer une commande, vous n'avez qu'à communiquer avec l'AJEFNB.

Recueil d'actes juridiques — Grâce à une généreuse subvention reçue du ministère fédéral de la Justice, l'AJEFNB produira un **7e tome** dans sa collection d'actes juridiques. Ce nouveau tome portera, entre autres, sur des aspects précis du droit des sociétés commerciales.

APPEL DE CANDIDATURES JURISTE DE L'ANNÉE

Vous avez encore le temps de proposer la candidature d'une personne pour le prix *Juriste de l'année*. Le ou la candidat(e) doit avoir contribué de façon **exceptionnelle** à l'avancement de la pratique du droit en français ou à l'avancement des droits linguistiques au Nouveau-Brunswick. Nous vous rappelons que les candidatures demeurent en tout temps confidentielles. Pour obtenir un formulaire, nous vous invitons à communiquer avec l'AJEFNB en composant le 506-853-4151.

RECRUTEMENT

Il n'est pas trop tard pour adhérer à l'AJEFNB ! En adhérant à l'AJEFNB, vous appuyez un organisme sans but lucratif qui œuvre à l'avancement de la pratique du

droit et des droits linguistiques au Nouveau-Brunswick. L'AJEFNB a besoin de votre appui pour mener à terme tous ses projets. Ne tardez plus !

CONSEIL D'ADMINISTRATION

La prochaine réunion du Conseil d'administration aura lieu le **16 février 2002**, à Moncton. Si vous désirez qu'un sujet en particulier soit traité lors de cette réunion, n'hésitez pas à communiquer avec l'Association en composant le 506-853-4151 ou directement avec le président au 506-853-5444 **MAÎTRISE EN DROIT**

La Faculté de droit de l'Université de Moncton deviendra en **septembre 2002** la première dans le Nouveau-Brunswick à offrir la **Maîtrise en droit**. Les demandes d'admission sont présentement acceptées pour l'année universitaire 2002-2003. Ce nouveau programme compte 42 crédits (dont 30 pour la thèse). Renseignements : 506-863-2132.

L'HONORABLE JEAN-EUDES DUBÉ PREND SA RETRAITE

Après plus de 26 années de service à la Cour fédérale du Canada, l'hon. Jean-Eudes Dubé prend sa retraite. Originaire du Québec, il a fait ses études au Séminaire de Gaspé, à l'Université St-Joseph (N.-B.), à l'Université d'Ottawa, à l'Université Georgetown (Washington, D.C.) et à la Faculté de droit de l'Université du N.-B. Récipiendaire de deux doctorats honorifiques, il a également connu une carrière aussi variée qu'intéressante — procureur de la couronne, échevin, député à la Chambre des communes, ministre (Anciens combattants et Travaux publics) et finalement juge à la Cour fédérale. L'hon. Jean-Eudes Dubé est membre de

l'AJEFNB et de l'AJEFO et est l'auteur de trois œuvres littéraires.

PROFIL D'UN MEMBRE

L'honorable Collette D'ENTREMONT — Après avoir terminé ses études à l'Université de Moncton en éducation (B.Ed. 1979) et en droit (LL.B. 1982), Madame la Juge D'ENTREMONT a été admise au Barreau du Nouveau-Brunswick le 4 juillet 1983.

Depuis lors, et ce jusqu'à son accession à la magistrature à l'automne 2001, elle a été avocate chez Patterson Palmer Hunt Murphy, y devenant associé en 1990 et y pratiquant principalement en litige civil et en droit commercial et familial.

Elle a également été très active dans sa communauté en général et dans la communauté juridique en particulier. Ainsi, d'une part, elle a été membre du comité de discipline du Barreau du Nouveau-Brunswick, membre de la Fondation du droit du Nouveau-Brunswick et conférencière à divers cours d'admission au Barreau.

D'autre part, elle a été vice-présidente à la promotion et à la publicité de la 17e finale des Jeux de l'Acadie à Saint-Jean et membre de la Commission de police pour la région de Rothesay.

Madame la Juge D'ENTREMONT est mariée à Me Charles LeBlond et ils ont deux fils.

Le *Bref* est publié par l'**Association des juristes d'expression française du Nouveau-Brunswick.**

Président Charles Gervais

Adresse AJEFNB
Pavillon Adrien-J.-
Cormier
Université de Moncton
Moncton (NB) E1A 3E9

Téléphone (506) 853-4151

Télécopieur (506) 853-4152

Courriel ajefnb@umoncton.ca

Site Web www.ajefnb.nb.ca

L'AJEFNB est fière de pouvoir compter
